

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1284

présenté par

M. Patrier-Leitus, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Culture »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--